



Le 3 novembre 2017

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2012-016 (02.01.22.01) portant sur les conditions de travail pour les personnes cadres et hors-cadre et mise à jour des règlements consolidés

Ce message aux abonnés vise d'abord à informer de la modification de l'Annexe « modèle contrat d'engagement (septembre 2011) révisé le 2013-11-19 » des directeurs généraux des établissements des régions 10, 17 et 18 ainsi que le CLSC de Naskapi.

À la suite de la publication de l'Arrêté ministériel numéro 2017 005 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 29 mars 2017, la section du modèle de contrat concernant le boni forfaitaire au rendement ne trouve plus application. Ce faisant, un ajout au modèle de contrat a été fait afin de rappeler cette abolition.

Cette même modification a été apportée aux modèles de contrat d'engagement existants des directeurs généraux adjoints d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné au sens de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2). Dans ce contexte, ce message aux abonnés permet également l'ajout en annexe de ces modèles de contrat (version au féminin et au masculin).

Nous en profitons pour vous rappeler que le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux prévoit que le projet de contrat doit faire l'objet d'une validation préalable à la signature des parties, et ce, afin notamment d'assurer l'uniformité des contrats d'engagement ainsi que leur respect de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la réglementation applicable. Ce faisant, les projets de contrat d'engagement concernant un haut dirigeant doivent préalablement être envoyés à monsieur Marco Thibault au marco.thibault@msss.gouv.qc.ca.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la Direction des conditions de travail du personnel d'encadrement et de la classification du ministère de la Santé et des Services sociaux au 418 266-8420.

La directrice générale adjointe,

Original signé par

Josée Doyon